
REGLEMENT INTERIEUR

Article 1: L'Association Saint Ouen en Fête organise un vide grenier autorisé aux particuliers, artisans et professionnels, le dimanche 13 septembre 2026, de 6h à 17h30, autour de l'étang de Saint Ouen, situé rue Clément Ader.

Les vendeurs de produits alimentaires ne sont pas admis.

Les inscriptions sont obligatoires via le site :

<http://st-ouen-en-fete.grandvidegreniers.fr> avec paiement sécurisé en ligne, par chèque ou espèces AVANT le vide grenier.

Le paiement des réservations se fera soit en ligne :

<https://www.helloasso.com/associations/saint-ouen-en-fete/paiements/paiement-vide-grenier-13-sept-2026>

Soit par chèque, libellé à l'ordre de l'association Saint Ouen en Fête, soit en espèces à déposer dans la boîte aux lettres de St Ouen en Fête au 36 rue Georges Carré à St Ouen.

Les réservations sont nominatives avec un maximum de 5 emplacements par exposants.

Article 2: L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques ne donnent droit à aucun remboursement du droit de place.

L'entrée du vide grenier est interdite avant 06h00 et après 8h

Article 3: L'installation des stands devra se faire à partir de 06h00

à 8h plus aucun véhicule ne pourra entrer sur le site de l'étang.

Tout emplacement réservé et non occupé à 08h05 sera considéré comme libre.

Les stands doivent être tenus en place obligatoirement jusqu'à 18h.

Le déplacement des véhicules est interdit avant cet horaire.

Article 4: Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.

Tous les invendus devront être remportés par les exposants.

La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite, ainsi que les contrefaçons.

Les participants seront inscrits sur un registre, rempli par les organisateurs.

Ledit registre sera transmis à la Préfecture dès la fin de la manifestation.

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 5: Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, structures...).

Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure

Article 6: RGPD :

Les données à caractère personnel que vous nous communiquez feront l'objet d'un traitement automatisé sur internet aux fins de gestion de la manifestation.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition conformément à la réglementation RGPD.
mail de contact si besoin : stouenenfete@gmail.com

Le à : Signature : (Précédée de la mention « lu et approuvé »)